

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LE SUFFRAGE DES FEMMES

Comment elles votent à l'étranger

A la veille des élections générales, les suffragettes parisiennes ont tenté, en divers endroits, de se faire inscrire sur les listes électorales.

Il est intéressant à ce sujet de jeter un coup d'œil sur les résultats consacrés par l'expérience, dans les divers pays étrangers où le droit de vote féminin est admis. En Angleterre, les femmes qui possèdent un « droit de bourgeoisie » ont, sous certaines conditions, droit d'électorat et d'éligibilité, pour les élections administratives et municipales, mais elles ne peuvent prendre part aux élections générales où les hommes seuls votent.

Le nombre des femmes électeurs est très faible par rapport à celui des hommes. Il ne dépasse sans doute pas un cinquième en moyenne. Jusqu'à présent, la très grande majorité des femmes candidates ne peuvent, ne veulent se présenter que comme « indépendantes », c'est-à-dire en dehors des partis et de leur puissante organisation électorale, ce qui leur fait perdre les voix de tous les électeurs attachés à un parti.

Pour la période 1910-1913, dans les 62 County Councils, 7 femmes ont été élues dont 5 à Londres.

Dans les 324 Conseils municipaux de ville 18 femmes ont été élues ou réélues.

Dans les 28 Conseils de district de Londres, 22 femmes ont été élues ou réélues (dont plusieurs sans concurrent).

Dans les 816 Conseils de district urbains, 8 femmes ont été élues ou réélues.

De cet ensemble, il serait téméraire d'en rien conclure pour ou contre le suffrage universel des femmes, même limité à l'action municipale.

En Norvège, depuis 1907, les femmes ont obtenu le vote et l'éligibilité politiques. On compte un total de 2.391.782 électeurs dont 1.236.009 électeurs féminins.

Les premières élections politiques (au Storting) auxquelles les femmes prirent part, eurent lieu en automne 1909. Les voix se répartirent ainsi : 55,29 0/0 des femmes et 67,47 0/0 des hommes.

Il faut signaler l'attention toute nouvelle avec laquelle les différents partis politiques se sont occupés des conditions du travail des femmes et les réformes que les radicaux et les libéraux ont mis à ce sujet à leur programme.

La Suède est le premier pays scandinave où les femmes recurent le droit de vote municipal. En 1862, les femmes célibataires ou veuves étaient admises à voter mais sans éligibilité.

Depuis 1909 elles ont conquis cette éligibilité pour les Conseils municipaux et les Conseils de paroisses.

La fin de l'année 1911 donna une victoire éclatante aux partis avancés, grâce aux élections législatives. Une grande part de ce succès était due aux femmes suffragettes qui avaient combattu avec zèle les conservateurs et prêté une aide énergique aux libéraux et aux socialistes. Sur les 230 députés, 101 appartenaient au parti libéral et 64 au parti démocrate.

Les conservateurs furent remplacés par les libéraux au ministère. Le nouveau premier ministre, M. Staaf, se déclara partisan convaincu de la réforme, et le roi annonça dans le discours du trône que le projet du gouvernement relatif au vote des femmes serait prêt au printemps 1912. Ce projet qui leur accordait l'électorat et l'éligibilité politiques, fut adopté par 140 voix contre 66 par la seconde Chambre, et repoussé au contraire dans la première Chambre par 86 voix contre 58.

On n'a signalé aucun changement

dû à l'influence féminine dans les mœurs électorales.

En Danemark, les premières élections, depuis que les femmes jouissent de leurs droits, eurent lieu en mars 1909. Les listes comprenaient 466.211 hommes et 423.544 femmes électeurs sur lesquels 327.806 hommes et 198.421 femmes votèrent effectivement (76,5 0/0 hommes et 50 0/0 femmes). On peut constater que les femmes prennent, grâce à leurs nouveaux droits et devoirs dans la commune, une idée bien plus haute de leur situation sociale et de leur responsabilité dans la vie publique.

En Finlande, la nouvelle charte électorale comportant le suffrage universel, et proportionnel avec l'électorat et l'éligibilité pour la femme aux mêmes conditions que pour les hommes, est en vigueur depuis 1906. Au Parlement, les femmes sont au nombre de 25 ; elles y jouent un grand rôle, au point de vue, notamment, de l'adoption des réformes sociales.

Aux Etats-Unis, il n'y a qu'un seul Etat qui ait donné aux femmes le vote municipal proprement dit, indépendamment du suffrage politique : c'est le Kansas, de 1887 à 1912 ; depuis cette dernière date, les deux droits se confondent.

Quatre Etats donnent aux femmes l'électorat et l'éligibilité dans les élections scolaires.

Seize Etats leur accordent, sous des formes différentes, le suffrage en matière scolaire.

Neuf Etats et un territoire ont donné aux femmes l'électorat complet et l'éligibilité pour toutes les assemblées municipales, nationales et fédérales, ainsi que le droit de voter et d'être élues à toutes les fonctions officielles.

Douze autres Etats n'ont plus qu'une formalité à remplir pour que le suffrage intégral y soit aussi établi.

Il est indéniable que le mouvement féministe a gagné beaucoup de terrain dans tous les Etats de l'Union.

En Australie, on remarque que les appréhensions contre le suffrage des femmes n'ont été nulle part justifiées, mais que ceux-là même qui étaient le plus opposés, tiennent à reconnaître les indéniables et heureux effets sur la moralité des élections, sur la tenue des assemblées, sur l'élévation du niveau des programmes, surtout au point de vue social.

La Nouvelle-Zélande est le premier pays autonome qui ait accordé aux femmes le droit électorat complet. Il y fallut une vingtaine d'années de propagande et de lutte énergique de la part des comités féministes, qui, après avoir fait reconnaître le droit des femmes pour les commissions scolaires en 1877, pour les conseils municipaux en 1886, obtinrent enfin, en 1893, l'électorat à l'Assemblée législative.

Dans cet Etat, comme dans tous les autres où est en vigueur le suffrage des femmes, le premier fait qui s'impose à l'attention est une longue liste de lois sociales, protectrices de la mère, de l'enfant, de la famille, de la santé publique, de l'hygiène sociale, de l'assistance, etc.

Jean LALOY.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 mars 1914

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre vote l'article de la loi tendant à donner aux commissions d'enquête le pouvoir de poursuivre les faux témoignages.

La Chambre reprend la discussion des articles de la loi des finances.

M. Berry propose un article additionnel tendant à imposer une taxe supplémentaire sur les marchands ou fabricants ayant plus de 5 employés transportant des denrées

de communes en communes pour les vendre.

Par 396 voix contre 118, l'amendement est voté.

Les articles 5 à 19 sont adoptés.

M. Thierry demande la disjonction de l'article 20 qui réduit à 3 0/0 l'excédent du poids toléré sur les marchandises importées.

L'article 20 est voté.

Et la séance est levée.

SENAT

Séance du 23 mars

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat aborde la discussion des projets de loi dits de défense laïque et du projet tendant à assurer la fréquentation régulière des écoles publiques ou privées et la défense de l'école laïque.

Par 232 voix contre 42 l'urgence est déclarée.

M. Goy engage le Sénat à voter le projet dans son intégralité. M. de Lamarzelle combat le projet que soutient M. Viviani.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Publicité

Un honorable fruitier de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève ne craint pas d'annoncer à sa clientèle :

Grand arrivage d'huîtres.
Fournisseur de la Sorbonne
et des Ministères
Demandez notre moule politique.

On lit à la devanture d'un magasin de la rue de Bazeilles :

A louer une vieille armoire avec son Etat-civil.

Enseigne découverte à Auteuil, avenue Mozart, à l'entrée d'un restaurant :

Au tombeau de la faim.

Dans une petite commune du Var, un bureau de tabac porte cette enseigne :

A la renommée des timbres poste

INFORMATIONS

La Commission d'enquête

Dans la séance de samedi, la Commission d'enquête a entendu M. Lescouvé, procureur de la République, qui déclare qu'il a eu l'impression que M. Fabre avait reçu un ordre du président du Conseil.

MM. Laurence avocat général et le Berquier, conseiller à la Cour, déposent que M. Fabre paraissait en proie à une certaine émotion au moment du renvoi de l'affaire Rochette.

M. Poncet, conseiller à la Cour, dit que si le président Bidault de Lisle a prononcé le renvoi c'est par amitié pour M. Fabre.

MM. Bloch-Larroque, Scherdlin, Cord rapportent des propos qu'ils ont entendus.

M. Bernard, avocat, est entendu à son tour : il raconte comment il déposa sa demande de renvoi de l'affaire Rochette, renvoi qui lui fut refusé.

Mais il ajoute qu'une personne, peu après, est venue le prévenir de redemander le renvoi, qui lui serait accordé.

MM. Monis et Fabre ont été confrontés. M. Fabre affirme qu'on lui a téléphoné du ministère l'ordre d'avoir à demander le renvoi de l'affaire Rochette. Mais ce n'était pas l'avis de M. Monis.

M. Monis affirme qu'il n'a jamais donné un tel ordre.

La Commission parlementaire d'enquête a entendu lundi M. Caillaux qui a précisé son rôle et ses actes dans l'affaire Rochette. Il rappelle ses entretiens avec M^{rs}

Bernard, il ignore totalement l'X dont parle l'avocat de Rochette.

M. Caillaux et M. Fabre confrontés ne s'entendent pas sur la date de la visite de celui-ci au premier.

M. Bernard, adjuré de faire connaître l'X en question, s'y refuse absolument, mais il affirme que cet X ne touche ni de près, ni de loin à la politique, ni à la presse.

M. Briand est également entendu : il parle du document lu par M. Barthou à la Chambre. Il ne croyait pas que le directeur du Figaro l'aurait publié.

Il déclare qu'il ne croyait pas que M. Caillaux s'intéressât en quoi que ce soit à l'affaire Rochette.

Le capitaine Marix intervient

Le capitaine Marix, ancien rapporteur près le Conseil de guerre de Paris, adresse au président de la Commission d'enquête une lettre où il se met à l'entière disposition de cette Commission, faisant remarquer que l'affaire Rochette et l'affaire Marix sont inséparables, et ont notamment été conduites, juridiquement, de la même manière exceptionnelle, sous l'influence de circonstances politiques.

« Il faut savoir, dit-il, si le procureur général Fabre, qui, dans les deux cas, ordonna l'enquête sans passer par le parquet, n'a pas eu à obéir pour l'arrestation du capitaine Marix, comme il dit avoir dû obéir pour l'ajournement du procès Rochette. »

Les détails que M. Marix veut apporter devant la Commission, établissant conclut-il, un monstrueux arbitraire gouvernemental.

Un appel de la Ligue des droits de l'homme

La Ligue des droits de l'homme adresse à ses adhérents l'appel suivant :

« Le Comité central de la Ligue des droits de l'homme, devant l'émotion unanime que soulèvent les événements présents, adjure les ligueurs et l'opinion publique tout entière d'attendre avec calme et confiance les résultats de l'enquête entreprise par la Commission parlementaire régulièrement saisie ; leur rappelle qu'il est d'élémentaire justice de réserver tout jugement sur les culpabilités individuelles jusqu'à ce qu'elles aient été prouvées mais, dès à présent, quelles que puissent être les fautes commises, proclamons que le régime républicain, bien loin d'en pouvoir être rendu responsable, est le seul, au contraire, qui permette de les dévoiler en pleine lumière et de les poursuivre en toute impartialité. »

M. Caillaux renoncera à la vie politique

Aux membres du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste, qui allèrent lui rendre visite et exprimèrent le désir de le voir reprendre la direction effective du Parti radical, dit l'Humanité, M. Caillaux répondit, qu'en donnant sa démission de ministre des finances, il avait entendu renoncer à toute situation politique.

Il rentre, a-t-il dit, dans la vie privée. Il ne sera pas candidat aux prochaines élections à Mamers. Il reste attaché à son parti, à ses amis, à son programme politique, mais il veut se consacrer entièrement à sa douleur intime.

Les facteurs s'agitent

Après les employés du Central téléphonique, ce sont les facteurs qui s'agitent et manifestent.

Les facteurs d'imprimés ont fait du bruit à la recette principale de Paris, pour protester contre les retards apportés à la question des frais de séjour.

On sait que la Chambre, en discutant le budget des postes, avait réservé le chapitre 14, relatif à l'unification des frais de séjour des facteurs, afin de permettre à l'administration de se mettre d'accord sur ce point avec les ministres intéressés et la Commission du budget.

Le 18 mars, ce chapitre fut pour le même motif, une deuxième fois réservé, l'administration n'ayant pas tenu compte des désirs manifestés par le Parlement.

C'est depuis ce moment-là que l'effervescence se manifeste. Des facteurs de la recette principale ont transmis au bureau de leur Syndicat une note dans laquelle ils se déclarent résolus à faire appel à l'opinion publique, qui sera certainement avec eux quand elle saura qu'un facteur des postes négocie à Paris que 4 fr. 40 par jour, traitement et indemnités compris, et se mettent à la disposition du Syndicat pour aller manifester sur les boulevards.

Trois Français retour de l'Angola

Dimanche matin, à 8 heures, sont rentrés à Paris le comte Jacques de Rohan-Chabot, chef de la mission française dans l'Angola ; le capitaine du génie Grimaud et le frère de ce dernier. Ils ont été reçus à la gare de Lyon, par une délégation de la Société de géographie comprenant entre autres, MM. Georges Blondel et J. Girard, vice-présidents ; le baron Hulot, secrétaire général, et le capitaine Perrier, du service géographique de l'armée.

On sait que les trois Français viennent de consacrer près de deux années à l'exploration du sud-est de l'Angola. Ils ont effectué entre l'océan Atlantique et le Zambèze, un parcours d'environ 7.000 kilomètres, et les rapports sommaires qu'ils ont déjà fournis sur le réseau astronomique, la météorologie, le magnétisme, l'histoire naturelle, donnent une idée de l'importante contribution que la mission Rohan-Chabot apporte à la connaissance de ces régions, malgré les difficultés de la route, les privations et les fièvres.

On retrouve l'ex-président Castro

Suivant un télégramme de Port-Espagne (Trinité), l'ex-président Castro, dont on avait perdu la trace depuis plusieurs mois, a été découvert.

On a trouvé 40.000 cartouches dans un hôtel fréquenté surtout par des Vénézuéliens.

Le général Castro est arrivé dans cette ville au mois de juin, venant de Southampton. Il est resté dans sa cabine pendant toute la traversée, et quand il a débarqué, étant complètement rasé, il était méconnaissable. Depuis, il s'est constamment tenu à l'écart, car il ne veut pas attirer l'attention. Il se propose de rester à Port-Espagne, où il sera rejoint par sa femme qui est actuellement à Porto-Rico.

LE DRAME DU "FIGARO"

Au cours de son interrogatoire de samedi, Mme Caillaux, après avoir terminé un rapide exposé de sa vie, en est arrivée au fragment d'une lettre signée : « Ton Jo. » Lettrice fidèle depuis sa plus tendre enfance, dit-elle du Figaro, elle ne pouvait pas se passer de la lecture de ce quotidien ; aussi les révélations de celui-ci lui étaient-elles particulièrement pénibles. Le vendredi 13 mars paraissait le fragment politique d'une lettre signée : « Ton Jo. »

« Je fus affolée, a déclaré Mme Caillaux ; je n'ignorais pas d'où elle venait, sachant à qui M. Caillaux l'avait jadis écrite, et je savais à n'en pas douter — je vous dirai plus tard le fondement de cette certitude — que la main qui l'avait évidemment livrée en tenait encore deux autres. Or, celles-ci étaient ma propriété ; M. Caillaux les avait écrites à Mme Rainouard, c'est-à-dire à moi dans le temps que je n'étais plus Mme Claretie et n'étais pas encore Mme Caillaux. »

« Comme déjà à ce moment celui dont j'allais porter le nom me confiait toutes ses pensées, ces lettres, à côté de détails de vie privée, contenaient comme celle si-

gnée « Ton Jo. », certains passages ayant trait à la politique. N'allait-on pas publier ces deux lettres qui m'étaient personnelles ? J'en ai eu peur. Le samedi matin, je faisais part par téléphone de mes craintes à M^{rs} Thorel, mon avoué, et je lui demandais par quel moyen légal je pourrais mettre fin à ce scandale. Il m'envoya un projet d'assignation de M. Calmette et du Figaro en dommages intérêts devant le tribunal civil. Mon mari était ce jour-là dans la Sarthe. Quand il revint, le lendemain, c'était dimanche dernier, je lui montrai le projet de M^{rs} Thorel. Il le lut et me le rendit sans dire un mot. Mais à table on en parla. Un de nos hôtes nous dit : « M. Calmette déclina « l'accompétence du tribunal civil. « Il dira qu'il a attaqué en M. Caillaux non l'homme privé, mais « l'homme public. Il soutiendra « que seule la cour d'assises, où « la preuve est admise, a qualité « pour le juger. »

« Cette réflexion troubla mon sommeil. Je passai une nuit atroce. Le lendemain matin, je téléphonai à M. le président Monier pour avoir son avis sur cette question de compétence. Il ne put que me confirmer ce qu'avait dit notre ami. C'est alors que moi, qui connaissais l'intégrité de mon mari, moi qui savais quel cœur de français, de patriote bat dans sa poitrine, j'ai perdu la tête. J'ai voulu que tout cela cessât, qu'on ne sortît plus de lettres intimes. »

Petites Nouvelles

Un marchand de bestiaux de Thonon-les-Bains avait enfermé dans un wagon deux chèvres avec deux porcs. Quand on ouvrit le wagon, à Belle garde, on ne trouva plus les chèvres. Les porcs les avaient dévorés. Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie à l'expéditeur pour infraction à la loi Grammont.

L'ex-berlin de Perse, qui s'était rendu à Shahr pour suivre un traitement contre le diabète, est à l'agonie.

On annonce de Rome la mort de l'amiral Faravelli, qui commandait la flotte italienne pendant la guerre franco-turque, et qui, en 1911, dirigea le bombardement de Tripoli.

La 3^e Chambre du tribunal de la Seine a condamné à 20.000 francs de dommages-intérêts le docteur Jacol qui s'était trompé complètement sur la nature de la maladie d'une de ses clientes qu'il avait soignée pour une lésion pulmonaire alors qu'elle avait une infection intestinale.

Il s'est produit vendredi à la mine de charbon de Zenica, une explosion de grisou qui a enseveli cinq ouvriers. Ces ouvriers ont vraisemblablement été tués. Un ouvrier qui a pu se sauver est grièvement blessé.

Des convocations viennent d'être adressées par M. Malvy, ministre de l'intérieur, aux préfets, afin de s'entretenir avec eux de la situation politique de leurs départements. Ces audiences ont commencé vendredi et se poursuivront sans interruption pendant le cours de la semaine prochaine.

En présence des événements politiques qui se déroulent en ce moment, le banquet Aristide Briand, organisé à l'Elysée-Montmartre par le parti républicain socialiste, a été renvoyé au mercredi suivant 1^{er} avril.

Le tribunal correctionnel de Tours a rendu son jugement dans une grosse affaire de fraudes fiscales, découverte il y a quelques temps, par les services des contributions indirectes. Les fraudeurs, MM. Guibert et Pion, pharmaciens, ont été condamnés à diverses amendes qui atteignent la somme importante de 102.000 francs.

CAUSERIE

Les routes de France

Les routes de France sont en fort mauvais état. L'administration compétente s'en est émue. La remarque n'est pas nouvelle; malheureusement on n'a rien fait, on s'est contenté de gémir sur l'insuffisance des ressources budgétaires, pour remédier à cet état de choses.

Après plusieurs ministres, qui n'avaient pas recherché où il serait possible de trouver les sommes nécessaires ou bien s'étaient contentés de nommer des commissions, M. Fernand David a compris l'importance de la question. Il s'est décidé à agir. Le ministre vient en conséquence de déposer un projet de loi dont le but principal est d'ouvrir au ministère des Travaux publics un chapitre spécial pour la réfection et la consolidation des routes nationales.

M. Fernand David propose, en même temps, d'établir un droit annuel sur la circulation des voitures automobiles. La taxe proposée frapperait de 8 millions environ un ensemble de 100.000 véhicules valant au moins 800 millions, c'est-à-dire de 10/0 à ce qui n'est point excessif.

Le ministre des Finances trouvera dans ces nouvelles ressources des raisons suffisantes pour accorder les crédits demandés en faveur de notre réseau routier. D'autant plus qu'il est grand temps de soigner nos routes, si l'on ne veut pas s'exposer à se trouver, à bref délai, dans l'obligation de procéder à une réfection complète qui serait onéreuse pour le Trésor.

Il est incontestable que les voitures automobiles abiment énormément les chaussées. Si autrefois elles s'usaient moins, c'est qu'elles ne subissaient pas la circulation intense d'aujourd'hui due à la traction automobile.

Les voitures automobiles ordinaires usent la route; les voitures de grand tourisme arrachent la chaussée; mais les immenses voitures de livraison dont les commerçants et les industriels se servent, détériorent la route, non pas seulement par leur vitesse propre, mais surtout par leur poids écrasant.

On objecte que les voitures automobiles paient déjà une taxe directe de 7 millions 738.000 francs. On conviendra qu'elles peuvent payer un peu plus, en vue de remettre en état les chemins qu'elles usent.

Le projet dont nous parlons plus haut est signé de MM. Fernand David et Caillaux. Il parle de la réfection et de la consolidation des chaussées et des routes nationales. L'usage ayant des causes nouvelles, les ingénieurs ont été obligés de rechercher et d'expérimenter de nouveaux procédés de revêtement. L'entretien ordinaire était devenu tout-à-fait insuffisant.

Malgré les protestations de l'administration qui affirmait que les crédits mis à sa disposition n'étaient pas assez élevés pour faire face aux dépenses indispensables, on ne reculait pas et elle effrayait le Parlement, tout simplement, lorsqu'elle démontrait qu'il fallait au moins 36 millions par an, pour sauver notre réseau routier si renommé autrefois. Il faut savoir gré aux ministres d'accorder pour l'entretien de nos routes les 36 millions nécessaires.

Il est indispensable à la prospérité de notre pays que de bonnes routes assurent les touristes de voyages faciles. De plus en plus, les étrangers visitent notre pays et vantent ses sites et ses paysages. Il est donc de l'intérêt national que les routes rendent agréable le séjour de ces visiteurs qui apportent avec eux un peu de richesse. Beaucoup de touristes étrangers se sont plaints déjà et ont laissé entendre que si nous ne prenions garde à nos routes, nous allions

leur fermer l'accès de notre merveilleux pays.

Certainement nous devons prendre garde, non pas seulement pour une question d'art ou de beauté, mais pour une question de fierté patriotique, ou encore pour le point de vue économique. Il est incontestable que les automobiles, si elles abiment les routes, recouvrent de poussière les jardins, incommode les habitants des maisons proches. Elles apportent cependant, par le flot de voyageurs et de touristes, l'aïssance dans de petites bourgades qui, depuis l'époque lointaine du roulage, n'avaient plus guère l'occasion de recevoir de nombreux visiteurs. C'est donc là une source de bénéfices pour tout le pays qui doit faire oublier les inconvénients de l'automobilisme.

Faisons donc comme nos voisins les Anglais qui, à la suite du congrès de la route, tenu à Londres, se mettaient immédiatement à l'œuvre. Leur parlement, dès 1909, vota la création d'un office spécial de la route, le « Road Board », lequel avait aussitôt à sa disposition des sommes considérables. Pendant ce temps, chez nous, on continuait à se lamenter sur la gravité de la situation.

Nous ne doutons pas que le Parlement français ne s'associe à l'œuvre nationale à laquelle le Gouvernement le convie.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

A la Commission d'enquête

La commission d'enquête continue ses interrogatoires, et à la veille de la fin de la législature, elle tient à donner au pays l'impression que la justice n'est pas un vain mot, même contre les puissants magistrats, les éminents politiciens.

Nul ne blâmera la commission d'enquête d'avoir de pareilles intentions.

Mais la lecture des comptes rendus des travaux de la commission ne permet guère de dégager d'une façon bien précise, très claire, irrefutable, les accusations qu'au début, l'on portait contre tels ou tels hommes politiques, tels ou tels magistrats.

Des dépositions du président Bidault de Lisle, il résulte que les ministres ne sont pour rien dans le renvoi; si l'on écoute le procureur général Fabre, c'est par ordre de M. Monis, qu'il a demandé et obtenu le renvoi.

Et puis, à présent il y a un certain X..., qui a été jeté dans le débat, ce qui n'est pas fait pour l'éclaircir. La perspicacité de la commission d'enquête ne sera pas en défaut, il faut bien le lui souhaiter, mais roulée une fois, il y a 3 ans, la commission ne sera-t-elle pas encore demain?

Le document du procureur général était connu lors de la première réunion de la commission d'enquête contre Rochette: M. Fabre l'avait rédigé, mais M. Barthou l'avait subtilisé pour s'en servir, comme l'on sait, à la tribune de la Chambre dans l'espoir d'écraser ses adversaires.

Il ne semble pas, malgré les réticences, mais d'après les déclarations formelles des témoins entendus que le but poursuivi par M. Barthou soit atteint; seulement, la commission d'enquête aurait bien le devoir de lui demander compte de la subtilisation du fameux document.

Dans l'*Homme Libre*, M. Clemenceau écrit avec raison:

« Dans cette affaire, on m'accorde-

ra que s'il est inadmissible qu'on arrête le cours de la justice au moment où elle va condamner un escroc, il n'est pas plus acceptable qu'un garde des sceaux s'approprie des documents reçus en sa qualité de chef de la magistrature pour en faire un usage à sa convenance personnelle. On m'accordera encore que, s'il est bon de faire une loi contre les faux témoignages, il n'est pas moins indispensable de ne pas permettre qu'un ministre se moque impunément de la Chambre en cherchant à l'égarer par de fausses promesses d'enquête, alors qu'il commence par soustraire à la connaissance de l'Assemblée des éléments d'information dont ses amis feront usage dans leur propre intérêt, quand et comme il leur plaira ».

Et certes, les républicains s'associeront toujours pour poursuivre un tel but, car si les auteurs de scandales méritent d'être frappés, on ne peut pas laisser impunis ceux qui, profitant de leur situation, escamotent et se servent des dossiers que la Chambre aurait dû connaître dès les premiers jours qu'ils furent établis.

Que la Commission d'enquête continue ses travaux et qu'elle nous donne bien vite ses conclusions. A la veille des élections législatives, le pays a le droit de savoir la vérité.

L. B.

LA LIBÉRATION DE LA TERRE

Sous ce titre, M. de Monzie, député du Lot, ancien sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, publie dans le *Matin* du 23 mars, un article sur « le dégrèvement et la péréquation de l'impôt foncier ».

« L'effort a été fait, dit M. de Monzie, la transaction a été signée: la loi va être votée. Le Sénat, par la disjonction des titres I et II du projet d'impôt sur le revenu, a permis d'aboutir, quoi qu'il advienne, avant l'échéance électorale. Une remise de la cause est désormais impossible. Il ne se trouvera pas, en effet, une majorité ni même un groupe à la Chambre qui, dans l'espoir ambitieux d'une plus ample réforme, diffère d'accepter l'urgente justice attendue par les paysans de France. M. René Renoult a saisi la Chambre d'un projet distinct, qui doit être ratifié sans délai, avant même que s'achève la discussion de la loi de finances.

« Depuis plus d'un siècle, on s'est insurgé contre le statut perpétuel, immuable, imparfait, que la loi fiscale de 1807 avait imposé à la propriété foncière. Les projets se sont multipliés qui, sans rétablir l'égalité entre les contribuables, atténuent cependant les rigueurs de l'inégalité. Onze dégrèvements ont été accordés. Le dernier en date fut inscrit dans la loi du 21 juillet 1897, qui consentait une remise partielle ou totale aux petites cotes foncières inférieures à 25 francs. L'impôt foncier était ainsi allégé de 15 millions. Mais il restait malgré tout le plus désuet, le plus inique, le plus inacceptable de nos vieux impôts. Il était virtuellement condamné depuis que la loi du 6 août 1890 avait introduit dans la contribution foncière de la propriété bâtie la fixité du taux et le principe des évaluations décennales.

« La réforme était inévitable. Mais l'inévitable est précisément ce qui s'ajourne le plus volontiers. Le dégrèvement et la péréquation étaient subordonnés à la double condition que le revenu foncier fut évalué sur des bases actuelles et que fut substitué à l'impôt de répartition un impôt de quotité. La loi de 1914 les appliquera. La terre

ne payera plus guère que 3,20 pour 100 de sa valeur locative ».

M. de Monzie rappelle les efforts qu'il a faits, avec MM. Malvy et Renard, Briand, et M. Lintilhac, pour « proclamer par au-dessus des contestations de doctrines et des conflits de chefs, le droit éminent de la pauvreté paysanne. » Et conclut-il: « En regard du temps perdu, des paroles perdues, inscrites, s'il vous plaît, à notre crédit le profit d'une loi salutaire. »

Conseil Municipal

Le Conseil municipal de Cahors se réunira à l'Hôtel de Ville, le vendredi 27 mars courant, à 8 h. du soir.

Ordre du jour :

Demandes de soutiens de famille. Demande d'établissement de canalisation d'eau dans la rue des Boulevards.

Demande de l'administration des Postes.

Mode de paiement de la pension d'aliénés à l'asile de Leyme.

Demande de secours par M. C.

Lettre de remerciement relative à la souscription ouverte dans le département du Lot, en faveur de l'aviation militaire.

Lettre de remerciement de Mme veuve Bercegol.

Elargissement du chemin vicinal n° 11 au Moulin de Labéraudie (autorisation d'acquérir le terrain de Mme Alazard).

Chemin vicinal n° 8b (approbation des souscriptions volontaires).

Demande de location du presbytère de Bégous.

Demande de bourse à l'école d'accouchement de Limoges par la nommée Planavergne Jeanne.

Affaires diverses.

Rapports des commissions.

P. T. T.

Mlle Barreau, receveuse des P. T. T. à Cressensac, a été nommée receveuse à Catus, en remplacement de M. Cariteau, appelé à Hourles (Gironde).

Anciens Elèves du Lycée Gambetta

Dimanche dernier, à 5 heures, l'Association des Anciens Elèves du Lycée Gambetta a tenu son Assemblée générale, au parloir du Lycée.

M. Manhiabal, le dévoué trésorier de l'Association, donne lecture des comptes de 1913. Ces comptes sont approuvés.

Les membres sont ensuite appelés à se prononcer sur diverses questions: ils décident d'abord que la bourse de voyage à l'étranger accordée annuellement par la société sera toujours réservée à un fils de sociétaire, jugé digne de cette faveur par ses professeurs. S'il n'y a pas, une année, de fils d'ancien élève remplissant les conditions voulues, deux bourses au lieu d'une seront conférées l'année suivante.

Jusqu'à présent, lorsque le père et le fils faisaient partie de l'Association, une seule cotisation était perçue: Cette règle s'applique-t-elle, s'il y a plusieurs enfants? Oui, décide l'Assemblée, mais seulement tant que les fils, ne s'étant pas encore créés une situation, sont à la charge du père.

Enfin on procède au remplacement des membres sortants du conseil. Sont nommés: MM. Farges, Malvy, Pradel, Relhié (membres sortants) et Besse (élu en remplacement du regretté M. Costes).

Et la séance est levée.

À sept heures, une soixantaine de convives se pressaient dans les salons de l'Hôtel des Ambassadeurs, pour le banquet annuel, auquel avaient été conviés M. l'inspecteur

d'Académie, M. le Proviseur et M. le Gouverneur du Lycée, MM. Cambon et Barreau, professeurs au Lycée.

Le menu, excellent, fut fort goûté des convives.

Au dessert M. le docteur Ausset, président, rend compte de l'état moral de l'Association pendant l'année 1913. Rappelant la fête donnée il y a quelque temps au théâtre sous les auspices de l'Association, il tient à remercier les professeurs présents, MM. Cambon et Barreau, de leur précieux concours.

Pour terminer, il lit une dépêche de M. le docteur Darquier, qui, de Paris, s'excuse de ne pouvoir être des nôtres.

Un ban nourri témoigne de la vive sympathie qu'éprouvent pour leur président les anciens élèves.

Puis, très applaudis eux aussi, prennent successivement la parole MM. Leschi, proviseur du Lycée, Cambon et Paumès.

Les discours sont finis: on réclame les artistes qui, jusqu'à 10 h. 1/2, vont, à la satisfaction générale, nous débiter chansons ou monologues. Une mention spéciale pour M. Barreau, professeur de Musique au Lycée, qui avait apporté son violon et interprété délicieusement une *Réverie* de Schumann.

À 10 h. 1/2 les membres se rendent au Cercle, où un punch leur est servi, puis l'on se sépare, heureux d'avoir pu, pendant quelques heures, faire revivre les heures de jeunesse!

Les recherches du Pech d'Angely

Trouvera-t-on les merveilles annoncées par la baguette divinatoire? Telle est la question que se posent les Cadurciens et sur laquelle les camarades vont leur train.

Peu de jours d'ailleurs nous séparent du moment où l'on saura si vraiment les eaux naturelles sont utilisables.

Encore quelques coups de mine et les curiosités naturelles seront peut-être mises à jour.

Peut-être aussi rivières et cavernes mystérieuses n'existeront-elles plus que comme le souvenir confus d'un rêve attrayant.

Nous nous garderons bien, quant à nous, d'émettre un avis sur une question aussi délicate et nous nous bornerons à signaler l'état des travaux.

Les fouilles entreprises atteignent une profondeur de 10 mètres. On avait rencontré déjà, à une moindre profondeur, des suintements qui pouvaient faire croire l'eau toute proche, mais on attribue ces suintements aux pluies récentes.

Au cours des travaux, une faille a été découverte, mais cette excavation s'est arrêtée brusquement.

A la profondeur où sont parvenus les puisatiers, ils ont rencontré, après une couche rocheuse très dure, un lit de terre glaise. Le fond sonne nettement et l'on peut espérer que l'expérience touche à sa conclusion.

Les ouvriers n'avançant plus qu'avec une grande prudence et en s'attachant.

Les travaux du pech d'Angely reçoivent tous les jours la visite de nombreuses personnes.

Avis important

Les réservistes et territoriaux de l'infanterie appartenant aux classes 1907, 1906, 1905, 1904, 1903, 1902, 1901, 1899, 1898, 1897, 1896 et 1895 et ceux de l'artillerie, appartenant aux classes 1910, 1909, 1908, 1907, 1906, 1905, 1904, 1903, 1902, 1901, 1900, 1899, 1898, 1897, 1896, 1895, 1894 et 1893 et rattachés au Bureau de Recrutement de Cahors, sont invités à se présenter à la mairie de leur commune, munis

de leur livret individuel, au jour qui leur sera indiqué par le maire pour y donner, à un gendarme, récépissé d'un document important.

Les réservistes ou territoriaux n'appartenant pas à ces classes, mais qui auraient reçu un avis individuel, se présenteront également à la mairie de leur commune munis de leur livret individuel. L'avis de convocation leur fera connaître le jour et l'heure auxquels ils devront se présenter.

Dans une même commune, tous les hommes se présenteront le même jour et aux mêmes heures, qu'ils aient été informés par la presse, par avis individuel ou par tout autre moyen.

Exception est faite pour les grandes villes où la convocation sera valable pour plusieurs jours.

Avis en sera donné aux intéressés par MM. les maires.

Classe 1885

À la réunion des hommes de la classe 1885 qui a eu lieu à la mairie le 14 mars, il a été décidé que le banquet annuel aurait lieu le 5 avril prochain à midi, à l'Hôtel Pégourie.

Le prix de ce banquet qui a été fixé à 5 francs, peut être versé chez M. Contou, huissier allées Fénélon, Rigal, concierge à l'Aspic; Planacasagne, rue Nationale, 73; et chez M. Eugène Signard, rue Jean-Delpach.

Les camarades ont instamment priés de se faire inscrire le 1^{er} avril au plus tard.

Classe 1891

Les camarades de la classe 1891 ou faisant partie de cette classe, ont décidé de faire le banquet annuel le dimanche 29 mars à 7 h. du soir, à l'Hôtel de l'Europe, sous la présidence de M. Ceccaldi, préfet du Lot, qui fait partie de cette classe.

Ceux qui désirent y assister sont priés de vouloir bien faire parvenir leur adhésion, avant le vendredi 27 courant, à M. Bouzerand, tapissier à Cahors, qui recevra leur cotisation fixée à 4 fr. 50.

Un groupe de camarades.

Classe 1911

L'*Officiel* publie le tableau relatif à la classe de 1911.

Voici pour le Lot le résultat de cette statistique:

Nombre de jeunes gens appelés à faire partie de la classe de 1911: 1143. Exemptés pour inaptitude physique: 80.

Examinés par les conseils de révisions: 1358.

Pigeon voyageur

Depuis quelques jours M. Souillac, Abel, propriétaire à Pescadoires, avait remarqué qu'un pigeon rentrait dans son grenier. Samedi, il le captura. C'est un pigeon voyageur qui a dû s'égarer.

À la patte droite il porte un anneau ou on lit:

Cyoder 3048.

Ce pigeon est tenu par M. Souillac à la disposition de son propriétaire.

Assistance aux vieillards

L'*Officiel* publie l'état, par département, des pourvois formés par les préfets au sujet des pensions aux vieillards, infirmes et incurables en 1913.

Pour le Lot, il y a eu 1 recours admis et 6 recours sont en instance.

Accidents du travail

Les accidents du travail suivants ont été déclarés du 28 février au 18 mars 1914:

M. Maurice Loumet, 18 ans, demeurant à Cahors et exerçant la

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

PREMIÈRE PARTIE

III

La jeune femme, heureuse du retour de son mari, calmée momentanément de ses inquiétudes, passa ses beaux bras nus autour du cou du misérable, lui murmurant à l'oreille: — Noël! je t'aime! Mais j'ai eu bien peur tout de même... Je t'en prie, cesse tes rondes de nuit puisqu'elles ne sont pas exigées. Je ne vis plus en ton absence. Reste près de ta femme qui t'adore...

Puis sans attendre de réponse, sûre à l'avance de sa victoire, elle pressa le monstre contre sa poitrine. Mais soudain celui-ci eut un rigissement... Son oreille blessée avait été prise comme dans un étau par les bras d'Hermine.

Il poussa une exclamation de douleur qui le trahit:

— Hermine! tu me fais mal!

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

Reconnaissant le son de cette voix subitement altérée sous l'aiguillon de la souffrance, l'épouse stupéfaite se recula subitement, effrayée, épouvantée... Elle ne connaissait que trop le timbre de cette voix qui résonnait, douloureuse, dans les ténèbres.

Réagissant, commandant ses nerfs, ne perdant pas la tête, Hermine descendait du lit du côté opposé, ne trouvant qu'un seul mot à jeter à la face de Marcel dont le projet monstrueux avait été sur le point de s'accomplir:

— Misérable!

Elle répétait, angoissée: — Misérable! Vous, ici, chez moi, à cette heure?

Marcel, ivre de rage, voyant sa proie lui échapper encore une fois et son meurtre tout à fait inutile, allait jouer son va-tout.

Il se précipita d'un bond vers la jeune femme, la serra vigoureusement entre ses bras lui disant:

— Pas un mot, pas un cri ou tu es morte. Tu es vaincue, tu dois céder...

— Misérable! rugit-elle à nouveau.

El d'un bond elle se dégagea de l'étreinte. Ses yeux, habitués à l'obscurité, apercevaient la silhouette farouche de son adversaire qui s'apprêtait à brusquer l'attaque et à hâter le dénouement.

Rapide comme la pensée, elle s'approcha de la cheminée, décrocha à la

hâte le fusil de son mari, toujours chargé...

Elle épaula l'arme d'un mouvement fébrile, instinctif; elle allait manœuvrer la gachette lorsqu'elle aperçut Marcel qui, fermant brusquement la porte, s'enfuyait de toute la vitesse de ses jambes vers la forêt.

Il faut que cette situation cesse! s'écria Hermine... Je mettrai mon mari au courant de ces tentatives odieuses... Il ne tardera pas d'ailleurs à rentrer.

D'ici là je vais faire bonne garde et me prémunir contre un retour offensif... Pourvu qu'il ne rencontre pas Noël... Ce bandit est capable de tout... Ah! le misérable!... le lâche!...

DEUXIÈME PARTIE

I

Céret est un délicieux chef-lieu d'arrondissement, de petite étendue certes, mais combien agréable!

Bien que des années aient passé depuis les événements qui précèdent, Céret a conservé son habituelle renommée d'exquise simplicité qui a bien son charme. Ses rues propres, bien entretenues, forment une parure naturelle délicate.

Les habitants, d'une urbanité exquise, d'une politesse proverbiale aident beaucoup à faire aimer ce coin de terre qu'on ne veut plus quit-

ter quand on a eu le bonheur de l'apprécier.

Après une journée exceptionnellement chaude de juillet 1909, une femme arrivée depuis quelques instants à Céret parcourait rapidement la rue de Perpignan, se dirigeant vers une hôtellerie qui n'attire pas l'œil des passants par une savante mise en scène ni des tentations stomacales, pas plus que par un luxe tapageur, mais qui s'est fait néanmoins, ce qui vaut cent fois mieux, une solide et méritée réputation par la façon parfaite dont elle reçoit sa fidèle clientèle.

À peine notre voyageuse a-t-elle pénétré dans la première pièce de l'hôtel, qu'une femme d'un certain âge, la maîtresse de céans, s'approcha d'elle et, respectueusement, lui demanda:

— Que désirez-vous? Madame,

Mais aussitôt, se reprenant, elle ajoutait en une exclamation de vive surprise:

— Comment, c'est vous, Madame Moreau! Sous ces vêtements sombres et ce grand voile noir, je ne vous aurais jamais reconnue... Quel événement soudain, quelle catastrophe imprévue se sont donc produits?

— Hélas! Madame Purot! Les desseins de la Providence sont impénétrables. Depuis notre dernier voyage, Madame Paulan est morte... Morte presque subitement, comme votre

défunt mari...

— Votre maîtresse est morte? Mais ce n'est pas possible!...

— C'est très possible, hélas! Jugez de ma douleur, moi qui depuis dix-sept ans ne l'ai pas quittée un instant, qui espérais passer en sa compagnie toute mon existence. Une mauvaise fièvre l'a emportée en huit jours. Ah! ça été vite fait, mon Dieu!

— De sorte que maintenant vous voilà obligée de vous chercher un autre emploi. Mais il me semble qu'à Perpignan vous auriez pu trouver une situation plus facilement avec les relations que vous devez avoir.

— Certes oui, cela m'eût été plus facile. Mais vous savez chacun a son tempérament, ses idées. A présent, je ne vous le cache pas, je serais très heureuse de rester en pleine campagne. On étouffe dans les grandes villes...

— D'autant plus que Madame Paulan, qui tenait à vous comme à une parente, n'a pu vous oublier dans son testament...

— En effet, je n'ai pas à me plaindre de ma maîtresse. Cependant, je ne veux pas rester inactive. J'ai toujours été habituée au travail et il n'est pas dans mon intention de rester les bras croisés.

— Et vous avez raison, Madame Moreau. Je vous approuve. Si parfois j'entendais dire... Mais au fait, que voudriez-vous faire? car je pense

que vous n'accepteriez pas toute espèce de besogne?

— Certes, non... je ne voudrais pas me charger d'un labeur excessif. Tenez, par exemple, il me faudrait une place chez une dame âgée, seule de préférence, à qui je tiendrais lieu de tout.

— Ah! Quel dommage que vous ne soyez pas venue huit jours plus tôt?

— La raison?

— Parce que précisément on cherchait pour un château voisin une femme d'absolue confiance. Et je crois bien que j'aurais pu me porter garant de votre honnêteté et de votre dévouement, Madame Moreau.

— Je vous remercie beaucoup de vos marques de sympathie. Mais la place est donc prise?

— C'est-à-dire que...

— Voyons, expliquons-nous. Vous me rendriez un fameux service si vous pouviez me trouver un emploi dans les environs.

— Je peux bien vous dire ce qu'il en est: une femme de chambre trop âgée, souvent malade, se retire dans sa famille et dès demain on doit venir chercher sa remplaçante.

— Cette remplaçante, la connaissez-vous?

— Pas du tout. Elle arrivera tantôt de Perpignan et demain le père Lemerrier la conduira devant ses maîtres qui veulent la voir et l'interroger.

(A suivre).

profession de garçon épicier, a eu le doigt pris dans un engrenage en grillant du café à l'Épicerie Parisienne.

Il est résulté de cet accident une plaie contuse avec arrachement de l'ongle qui entraînera une incapacité de travail de dix jours environ.

Un chaudronnier de la gare de Cahors, M. Raymond Autissier, 25 ans, demeurant rue des Remparts, s'est brûlé à la main droite avec la résine chaude qu'il maniait.

Une incapacité de travail de huit jours est occasionnée par cet accident.

Une cardeuse de l'usine de M. Bonnet, fileuse, nommée Mme Rose-Marie Baudel, 27 ans, demeurant rue Saint-Priest, 8, a eu la main prise dans un engrenage de sa machine en nettoyant une corde.

L'index et l'annulaire de la main gauche ont été aplatis et une plaie sérieuse qui en est résultée entraineront un mois environ de soins.

Un garçon charcutier au service de M. Villes, le jeune Louis Ganil, 19 ans, s'est enfoncé un os dans la main droite en découpant de la viande.

Cette blessure a déterminé un phlegmon de la main, qui vaut à la victime un repos forcé de trois semaines.

Tribunal correctionnel

Audience du 23 mars

Trois affaires qui devaient venir à l'audience de lundi, sont renvoyées pour divers motifs et le tribunal s'occupe seulement de l'affaire de Praysac.

AFFAIRE DE FAUX POIDS

Cette affaire a déjà occupé deux audiences. Elle ne sera pas terminée aujourd'hui, puisque M. Dazou, qui défend les inculpés, n'est pas à la barre.

On entend de nouveaux témoins. Ce sont les agents de la brigade mobile qui viennent confirmer sur un point important la déposition du commissaire divisionnaire qui a été entendu dans une précédente audience.

Mais l'intérêt principal de la journée réside dans la déposition de M. Penel, maire de Praysac, qui vient affirmer que la bascule de cette ville est en bon état et que sa justesse ne saurait être discutée, contrairement à ce qu'avait dit dans sa déposition M. l'inspecteur des poids et mesures.

Une confrontation a lieu entre ce fonctionnaire et M. le maire de Praysac. Celui-ci précise que le contrôleur a opéré dans sa commune et que la bascule était en bon état. Elle donne le poids à quelques grammes près. D'ailleurs, de nombreux marchands ont contrôlé les pesées des poids publics de Praysac, en comparant le résultat obtenu et ceux fournis par des basesules particulières, et ce résultat a été identique dans l'un et l'autre cas.

L'audience prend fin sur ces diverses précisions, et l'affaire est renvoyée à une audience ultérieure pour réquisitoire et plaidoirie.

Théâtre de Cahors

CINÉMA

Cet Etablissement a décidément conquis la faveur des Cadurciens. La diversité et la beauté des films en est la cause et certes il n'y a qu'à voir le programme qui sera donné mercredi et jeudi pour comprendre que le public ne peut pas rester indifférent.

Ainsi, mercredi et jeudi, c'est le superbe film

LA VEUVE JOYEUSE

en 3 actes, d'après la célèbre opérette de Franz Lehár, qui sera donné, et ajoutons qu'une adaptation musicale a été spécialement arrangée pour ce film, par notre sympathique chef M. Nouyrit, ceci seul constitue une vraie pièce de théâtre.

De plus, au programme, nous voyons :

- 1° Tom-mix, cheval de retour (Drame).
 - 2° Le Foyer perdu (Drame).
 - 3° Mariage d'argent (Comédie).
 - 4° Pinsonnet et Virginie (Comique).
 - 5° Arthème exagère (Comique).
- Prix des places : 1^{res}, 1 franc; 2^{es}, 0,50; 3^{es}, 0,30.

Arrondissement de Cahors

Galvignac

Le bac. — Nous nous faisons l'écho de nombreuses plaintes du public contre l'administration compétente, qui, depuis la mort déjà lointaine du titulaire, n'a pas pris les mesures nécessaires pour assurer le service du bac. De nombreuses communes y sont pourtant intéressées, telles que Calvignac, Larnagol, Saint-Chels, Marcellac, pour ses foires, Saint-Jean-de-Laur, Limogne, etc.

Si toutes les municipalités de ces communes faisaient le nécessaire, le service du bac serait vite assuré, en attendant la construction d'un pont; mais, hélas ! ce n'est qu'un rêve.

Duravel

Foire. — Notre foire du 21 mars a été fortement contrariée par la pluie et les mauvais temps qui sévit depuis quelques jours dans nos régions. Nos marchés étaient assez abondamment pourvus et beaucoup de transactions se sont opérées.

La mercuriale relevée est la suivante :

Bœufs gras de 46 à 50 fr.; veaux, de 55 à 65 fr.; moutons, de 45 à 50 fr. le tout vendu les 50 kilogs.

Bœufs d'attelage de 900 à 1100 fr. la paire; porcelets de 25 à 32 fr. la pièce.

Les poulets valaient 1 fr.; les lapins 0 fr. 50 le tout le demi-kilog.

Œufs de 0 fr. 70 à 0 fr. 75 la douzaine.

Prochaine foire le 21 avril.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conférence. — L'ouvrage attendu sur « Figeac et ses institutions avant la Révolution », par M. Cavalé, premier adjoint au maire de Figeac, va paraître. A cette occasion, la Société des amis du vieux Figeac organise une conférence pour le dimanche 29 mars au théâtre municipal. Cette conférence sera faite par M. Malrieu. Le choix du conférencier, à la parole souple et vibrante, et l'intérêt du sujet assurent un succès à cette nouvelle manifestation de patriotisme local dont les Amis du vieux Figeac ont pris l'initiative.

La conférence commencera à vingt et une heures. Il sera perçu un droit de cinquante centimes par place des fauteuils et des stalles.

Les places des galeries sont gratuites.

La location des fauteuils et des stalles se fera chez M. Delmas, pharmacien, qual Legendre.

Tribunal correctionnel. — Audience du 21 mars.

Marie-Antoinette Vigie de Saint-Jean Lespinasse et Marie Laval, coups et blessures volontaires et réciproques. Marie Vigie, 50 francs d'amende, Marie Laval, 16 francs d'amende et solidairement aux dépens.

Une condamnation à 100 francs avec sursis pour détention et usage de dynamite, confiscation de trois fusils et deux engins de pêche abandonnés par des inconnus.

Gréalou

Comité radical socialiste. — Le bureau du Comité radical socialiste s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Gasc Jean, dit Marc, président.

Le bureau a fixé au 29 courant à 15 heures la réunion de l'assemblée générale trimestrielle du groupement et a arrêté ainsi l'ordre du jour :

1° Compte rendu moral et financier de l'association.

2° Election du bureau pour 1914-15; les membres sortants étant rééligibles seront proposés au choix de l'assemblée.

3° Motions de félicitations aux représentants de l'arrondissement au Parlement, au ministre Doumergue, à M. Malvy, ministre de l'Intérieur.

4° Dispositions à prendre en vue des élections législatives du 26 avril prochain.

5° Questions diverses.

A cause de l'importance de la réunion du 29 mars, tous les adhérents du Comité sont instamment priés d'y assister.

Carayac

Subvention et remerciements. — Dans une de ses dernières séances, le Conseil municipal de Carayac a décidé d'installer une pompe neuve au puits communal. Mais les fonds communaux dont il disposait étant insuffisants pour faire procéder à cette installation, l'assemblée chargea la municipalité de faire les démarches nécessaires pour obtenir une subvention.

Nous apprenons avec plaisir que grâce à la bienveillante recommandation de notre dévoué Conseiller Général, la Commission départementale vient d'allouer à notre commune une somme de 40 fr. pour faire l'acquisition de cette pompe.

Nous adressons à M. le docteur Larnaudie nos plus respectueux remerciements.

Thémines

Sinistre. — Dans la nuit de dimanche, vers les trois heures du matin, un incendie qui pouvait avoir de graves conséquences, s'est déclaré dans l'immeuble appartenant à Mme Vidal, institutrice dans l'Aveyron. Le sieur Pons, négociant, jeta l'alarme dans le bourg et de prompts et intelligents secours réussirent à arrêter le progrès effrayant de l'incendie. Le feu parti du fournil situé au rez-de-chaussée, avait déjà dévoré les meubles et outils contenus dans cette pièce et perçait le plancher du 1^{er} étage. Une porte intérieure était à demi consumée et les flammes se propageaient rapidement dans un atelier de menuiserie. Encore un instant et il était impossible de circonscrire le feu qui devenait alors un péril pour tout le quartier dont six maisons se tiennent.

A signaler la conduite particulièrement de M. Lafage facteur-receveur qui, averti par M. Pons, a été le premier accouru avec de l'eau et avait déjà éteint l'atelier de menuiserie, qui était alors l'endroit le plus dangereux, nous lui adressons nos plus vives félicitations.

Les pertes sont couvertes par une assurance.

Mayrinha-Lentour

Adduction d'eau potable. — Dans sa dernière réunion, le conseil départemental d'hygiène a donné son avis favorable au projet d'adduction d'eau potable dans la commune de Mayrinha-Lentour, sous réserve de tenir compte des observations présentées par M. Boule, professeur au Muséum, ou par le service hydraulique.

Les habitants de Mayrinha-Lentour apprendront avec plaisir cette nouvelle.

Arrondissement de Gourdon

Payrignac

Scierie mécanique. — Depuis quelques jours déjà nous entendons le roulement de la scierie mécanique que M. Gransault, notre sympathique maire, vient de faire installer à son moulin.

Dans un pays boisé comme le nôtre, cette installation de premier ordre va donner satisfaction à un grand nombre de propriétaires et favoriser le commerce des bois.

Fête de Cougnac. — La fête de Cougnac d'ordinaire si brillante, a été complètement gâtée par les mauvais temps; les quelques rares danseurs qui s'étaient lancés malgré tout, ont été obligés de battre en retraite en maudissant la pluie.

Gramat

Banquet Malvy. — Nous recevons les meilleures nouvelles du banquet offert par les Républicains de notre ville à M. Malvy, ministre de l'Intérieur. C'est avec enthousiasme que l'idée de cette belle manifestation Républicaine a été accueillie et c'est en foule que les démocrates viendront le 13 avril à Gramat acclamer le jeune et sympathique ministre.

Certains de nos amis nous font un grief d'avoir fixé la cotisation à 5 fr.; nous voulons croire que ceux qui font ces réflexions ne se sont pas rendu compte des gros frais que comporte l'organisation de la manifestation projetée; le prix fixé est loin d'être exagéré, on s'en rendra compte le 13 avril.

Ne pas perdre de vue que la clôture des listes est fixée au 2 avril.

Pendu. — Dans la journée de vendredi M. Carbonié Denis, agriculteur à Carluet, canton de Gramat, a été trouvé par sa femme pendu dans la grange.

Tous les soins ont été inutiles, la mort avait fait son œuvre.

On attribue l'acte de désespoir du malheureux à la misère et à la maladie.

Quatre-Routes

Adjudications. — Dimanche prochain 29, à 14 heures, aura lieu à la mairie des Quatre-Routes l'adjudication des nouveaux droits de place. Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la mairie.

La date de l'adjudication des travaux pour la construction du groupe scolaire paraîtra incessamment. Le montant des travaux s'élève à 35.897 fr. L'Etat intervient pour la somme de 20.820 fr. La part de 15.077 fr. qui revient à la commune sera soldée par un emprunt que le Conseil municipal des Quatre-Routes a voté dans sa séance de dimanche dernier 22.

Vailiac

Conseil de révision. — Les conscrits de notre commune se sont présentés jeudi devant le Conseil de révision, siégeant à Labastide-Murat.

Suceaud, Boy et Marty ont été reconnus bons pour le service, Cocula a été ajourné. Le soir, un souper familial réunissait les conscrits et leurs parents à l'hôtel Pradié.

Décidément, nos campagnes se meurent et la jeunesse ne fait rien pour leur donner un peu de gaieté et de vie.

Que nous sommes loin du temps où à pareille occasion le village était mis en fête par les cris bruyants d'une jeunesse en délire ! Musique et bals, rien n'y manquait et jeunes et vieux s'en donnaient à cœur joie jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Que les temps ont changé !

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage de Rocamadour

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^{me} classe et de 30 0/0 en 3^{me} classe sur le double des prix des billets simples.

au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus. Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au lendemain du jour de leur délivrance.

Chemins de fer d'Orléans, du Midi, du Nord de l'Espagne, de Madrid-Saragosse-Alicante, Adalous (ancien réseau et ligne de Bobadilla à Algésiras) et du Sud de l'Espagne.

Voyages en Espagne et au Maroc

Semaine Sainte — Foire de Séville

A l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville (18 au 21 avril), ainsi que des nombreuses fêtes qui ont lieu au printemps en Espagne, la Compagnie d'Orléans délivrera du 28 mars au 15 mai au départ de Paris et de toutes les gares stations de son réseau, des billets spéciaux de 1^{re} et 2^e classes, à prix très réduits, permettant d'atteindre Madrid, Cordoue, Séville, Cadix, Grenade, Malaga et Algésiras et comportant dix itinéraires différents.

Exemples :

1^{er} Itinéraire : Paris à Madrid et retour : 1^{re} classe 180 fr., 2^e cl. 129 fr.

2^e Itinéraire : Paris à Séville et retour : 1^{re} classe 250 fr., 2^e cl. 183 fr.

3^e Itinéraire : Paris à Algésiras et retour : 1^{re} classe 286 fr., 2^e cl. 209 fr.

4^e Itinéraire : Paris à Séville, Grenade, Moreda, Baeza, Madrid et retour : 1^{re} classe 276 fr., 2^e cl. 202.

Validité pour le retour jusqu'au 30 juin 1914, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ. Faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, Bayonne et Hendaye; en Espagne, à tous les points du parcours.

Les voyageurs trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escorial, Avila, Ségovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

Excursions en Andalousie, à Algésiras, Gibraltar et au Maroc

Du 28 mars au 25 mai, les voyageurs trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursion à prix très réduits valables 30 jours, avec arrêts facultatifs, pour Xérès, Cadix et Grenade et retour à Séville ou Cordoue ainsi que pour Gibraltar.

Services rapides quotidiens par trains rapides et trains de luxe, notamment :

Sud-express quotidien entre Paris et Madrid;

Sud-Andalousie-express quotidien entre Madrid et Séville en mars et avril.

Maroc-express, service rapide hebdomadaire pour Algésiras et Gibraltar. Traversée d'Algésiras à Tanger en 2 heures 1/2 environ.

Voir à la dernière page : Terres à bon marché, en Algérie.

Bibliographie

De piquantes notes de voyage inédites sur la Chine moderne, par l'académicien Brieux; de curieuses réflexions sur l'art du sculpteur par Auguste Rodin, qu'accompagnent les lumineux commentaires d'Adolphe Brisson sur l'art du maître statuaire; une fine analyse des contes de Jules Lemaitre, par Emile Faguet; une des dernières leçons dans l'intéressante série de « L'Art d'apprendre », de Marcel Prévost : une « Page oubliée », délicieusement ironique de Paul Hervieu, sur les Bals de l'Opéra; un réconfortant article du lieutenant-colonel Rousset, sur la santé de nos troupes; de charmants poèmes de François Fabié, Hélène Picard, Georges Trouillot, Maurice Guillemot, etc.; une spirituelle « Lettre à la Cousine », d'Yvonne Sarcey sur le suffrage des femmes; de judicieuses chroniques d'actualité d'Auguste Dorchain, Maurice Verne, Jean du Taillis, le Bonhomme Chrysale, telles sont les principales matières traitées dans le dernier numéro des *Annales*, qui, plus que jamais, tiennent la tête des revues littéraires illustrées pouvant être lues, chaque semaine, partout et par tous.

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste à 10 fr. par an (étranger à 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

LETTRES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE

JOACHIM MURAT

(1767-1815)

Publiés par S. A. le Prince Murat. — Avec une introduction et des notes par Paul Le BRETON, archiviste-paléographe bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale. — Tome VIII. Royaume de Naples (9 septembre 1809-6 août 1810).

Le huitième volume des *Papiers de Murat*, qui vient de voir le jour, nous le montre appliqué avec un grand esprit de suite à l'administration intérieure de son royaume de Naples, à la mise en état de ses forces défensives, au recouvrement des contributions, à la répression du brigandage, au rétablissement de l'ordre. Ce ne fut pas toujours commode pour lui, on le verra par des preuves décisives, de saisir à distance et de servir les desseins de son terrible beau-frère, qui le traitait sans façon de roi des

lazzaroni. Il y parut bien dans la question du blocus continental, dans les difficultés que soulevèrent l'expédition de Sicile et le règlement des contributions dues à l'Empire, futur naturel des monarchies feudataires, dans la question du divorce possible de la reine Hortense et du mariage autrichien, auquel Murat fut nettement opposé, dans l'intervention humiliante enfin de missions envoyées de Paris pour contrôler la situation militaire de Naples, sans cesse menacée par les entreprises des Anglais. On trouvera dans ce recueil des lettres intéressantes des sœurs de l'empereur, de Marie-Louise, de Madame Mère, de Joseph Bonaparte, de la reine Caroline surtout. Par la liberté des épanchements, cette correspondance fait pénétrer le lecteur dans l'intimité de la famille impériale, de ses impressions journalières, des intrigues qui s'agitaient autour du Maître. Le volume s'arrête au moment où Caroline, après les fêtes du mariage autrichien et un long séjour à la Cour impériale, rejoint son mari, tout entier à sa tentative hasardeuse contre la Sicile.

Un volume in-8°. Prix : 7 fr. 50. Librairie Plon-Nourrit et C^o, 8, rue Garancière, Paris — 6^e.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 21 mars. Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Conférences de « la Revue Hebdomadaire » Le Centenaire de 1814

Georges Cain, Conservateur du Musée Carnavalet, XVII. Paris en 1814.

Cours Littéraire :

Jean Aicard, de l'Académie française, Alfred de Vigny (III). Légende, le soldat, le poète. André Beaunier, La Révolte (VIII). E. Sainte-Marie-Perrin, La Dame de toutes grâces. Charles Samaran, Jacques Casanova : la vieillesse et la mort. André Champeix, Le Mouvement des idées : les églises de France et M. Maurice Barres.

Notes et notices. Revues étrangères. L'Actualité : Revue des revues françaises. Revue économique et financière. La Vie mondaine. La Vie familiale : au Foyer. Courrier théâtral. Chronique sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Alfred de Vigny : Alfred de Vigny, par M. Rimé. Poèmes d'Alfred de Vigny. Naufrage de la frégate la Sérieuse, par Tony Johannot. Stello, Mlle de Coulanges malade, par Tony Johannot. Chatterton brûlant ses manuscrits, par Tony Johannot. André Chénier et Mme de Saint-Aignan, par Tony Johannot. La Maréchale d'Ancre. Lithographie de Tony Johannot. (Scène dernière.) Servitude et grandeur militaires. Alfred de Vigny officier, d'après un dessin de Jeannot.

Jacques Casanova, d'après une gravure de L. Berka.

Paris en 1814 : Le maréchal Moncey organisant la défense à la barrière de Clichy, en 1814, d'après le tableau d'Horace Vermet. La place de la Concorde en 1814. Tableau de Canolla. La rentrée de Louis XVIII à Paris en 1814. Le cortège passe sous la porte Saint-Martin. La rentrée de Louis XVIII à Paris en 1815, après les Cent-Jours. Le cortège passe sur le Pont-Neuf. Bouquet chéri, gravure emblématique offrant trois profils bonapartistes : l'Empereur, l'Impératrice, le Roi de Rome. Ronde parisienne pour l'anniversaire de la rentrée de S. M. Louis XVIII. La Vase fleuri. La gravure porte au col et au pied du vase quatre profils royalistes : Mme et Mgr d'Angoulême, Mme et Mgr de Berri. Le boulevard Poissonnière dans les premières années de la Restauration, d'après le tableau de Dagnan.

Une statue de la Vierge : Notre-Dame des Grâces, par Coysevox (1640-1720).

Les Conférences d'expansion Française : M. Paul Deschanel, de l'Académie française, président de la Chambre des députés, élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. M. Henry Viollot, membre de la délégation scientifique française en Perse.

Actualités : M. le général Lyautey à Madrid. Le soulèvement en Epire. Les femmes armées. Les trucs du cinématographe : comment on représente au cinéma : 1° le passage de la Manche par un aéroplane; 2° un accident de chemin de fer. M. Ciolitti, président du Conseil des ministres italien qui vient de démissionner. M. Aimond, sénateur, rapporteur du projet d'impôt sur le revenu, a fait rejeter l'impôt sur la rente. Turkan pacha, premier ministre du gouvernement albanais. Célébration à Craonne du centenaire de la bataille de 1814. Le monument. La manifestation.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue Hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2155^e livraison (21 mars 1914).

M. Tapinois, détective aviateur, par J. Jacquin et A. Fabre. Le jardinier du roi, par Jacques Freneuse. Les cartes à jouer, par Edmond Renoir. L'enfant des îles, par Thérèse Jeanroy. L'élevage des alligators, par L. Kuentz.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et C^o, 70, boulevard Saint-Germain.

La France de Demain

Revue Mensuelle. Organe du Comité Duplex.

Annoncement : France, 15 fr. Etranger, 18 fr. 26, rue de Grammont, Paris.

Sommaire du numéro du 20 mars

Arthur Maillet : Une œuvre d'expansion française en Chine. Emile Hinzelin : Menaces d'Allemagne et risettes d'Alsace. H. de Rauville : Les Nouvelles-Hébrides. Arduin-Dumazet : La région lyonnaise. Joseph Perreau : Le réveil national en 1814. Louis Le Barbier : Lettre d'Afrique; La question des pêcheries. Georges Grappe : L'impérialisme anglais; Carlyle, Disraeli et Kipling. Gabriel Jouneau : Le commerce des colonies françaises en 1912. Georges Bailly : La protection des monuments historiques. Comité Duplex. Les livres.

Numéro spécimen gratuit sur demande.

Madame, Mademoiselle,

Voulez-vous avoir POUR RIEN

Le meilleur, le plus pratique, le plus répandu

des journaux de mode?

Voulez-vous, en même temps, réaliser

50 % d'économies

sur vos achats les plus indispensables ?

Achetez chaque semaine

Le Petit Écho de la Mode

et utilisez son

BON REMBOURSABLE

N.B. — L'explication claire et détaillée et le catalogue de ce système de primes unique au monde, sont envoyés gratis et franco contre un timbre de 0.10 par M. ORSONI, 7, rue Lemaignan, Paris (XIV^e).

CAHORS

A VENDRE

Maison avec Restaurant

2 Salles pouvant contenir 100 personnes. — 17 Chambres, — 2 Ecuries. — Terrasses intérieures, dont une de 100 mètres carrés.

S'adresser à M. LÉSCALE, notaire à Cahors

GUÉRISSEZ-VOUS PAR LES PLANTES

Tous les remèdes minéraux et chimiques empoisonnent votre sang et blessent vos organes. Vous guérissez, écrivez à

M. Warré, Curé de Martainneville (comme jamais possible, que Dieu a mis dans la nature pour guérir chacun des maux dont souffre l'humanité : Cœur, estomac, foie, nerfs, peau, albuminate, anémie, constipation, diabète, goutte, rhumatisme, sciatique, tuberculose, incontinence d'urine, croûtes de lait, arthrite, hémorroïdes, etc.

ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Rend aux cheveux gris leur couleur et beauté naturelles. Supprime les pellicules et arrête la chute des cheveux.

SE RECOMMANDER PAR 30 ANS DE SUCCÈS ET UNE VENTE TOUJOURS CROISSANTE.

En

